



**Julien DENORMANDIE, ministre
chargé de la Ville et du Logement**

Paris, le 05 février 2020

Communiqué de presse

Julien Denormandie annonce une nouvelle feuille de route pour construire une ville plus durable 10 mesures avec comme priorité d'accompagner tous les territoires

M. Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, a présenté aujourd'hui 10 mesures pour construire une ville plus durable, lors de l'événement « Habiter la ville de demain ». Ce grand plan « Ville durable » se donne pour priorité d'accompagner tous les territoires. L'objectif : leur fournir des outils concrets, à la carte, avec des moyens renforcés pour accélérer les projets tout en s'adaptant aux spécificités locales. L'ambition : construire des villes sobres, résilientes et solidaires avec leurs habitants pour atteindre une ville neutre en carbone à 2050.

D'ici à 2050, 70 % de la population mondiale vivra en ville. Si les villes occupent 2% de la surface du globe, elles représentent deux tiers de la consommation mondiale d'énergie et émettent 80% du CO2. L'actualité récente a également montré leur grande vulnérabilité aux inondations comme aux canicules. De fait, les villes concentrent beaucoup des enjeux de la transition écologique, mais aussi des attentes sociétales et des mutations économiques. C'est tout l'urbanisme des villes qui a besoin de se transformer.

A l'occasion des 10 ans du plan Ville Durable, M. Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, a présenté une nouvelle feuille de route constituée de 10 mesures autour de trois grands axes :

- Comment accélérer de la transition de la ville vers un aménagement urbain durable ?
- Comment accompagner les territoires pour que cette dynamique soit partagée par tous les territoires ?
- Quel(s) modèle(s) de la ville à la française et comment mieux les développer dans les

SOUS EMBARGO JUSQUE MERCREDI 5 FEVRIER 7H00

territoires et à l'international ?

Julien Denormandie explique : « *L'objectif d'une ville neutre en carbone à l'horizon 2050 est nécessaire. Pour y parvenir, nous devons construire la ville durable, à la fois plus sobre et respectueuse de l'environnement, plus résiliente face aux aléas climatiques mais aussi plus solidaire : c'est-à-dire une ville pour tous et parfaitement intégrée à son territoire. Notre plan s'est concentré sur une question simple : comment aider les territoires à démultiplier les programmes et les accélérer. C'est la somme des initiatives locales qui créera la dynamique nécessaire. La ville durable ne doit pas être l'apanage de seulement certaines grandes métropoles ni s'opposer au monde rural. Tous les territoires sont concernés. En ce sens le projet des 100 fermes urbaines que nous lançons avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine dans les quartiers prioritaires est un symbole important* ».

10 ans après le plan Ville durable, il s'agit de donner un nouvel élan, en rendant plus simple et plus lisible l'écosystème de ceux qui font la ville de demain. Il est aussi essentiel de diffuser les actions concrètes qui ont pu émerger ces 10 dernières années, comme par exemple avec l'agriculture ou la nature en ville. L'Etat donnera d'ailleurs l'exemple. Cet élan se concrétisera vraiment en mettant à la disposition des collectivités les outils et les leviers nécessaires pour lancer et multiplier des projets de ville durable. C'est tout l'esprit des 10 annonces portées par le ministre.

Parmi ces annonces :

Le lancement de 100 cités fertiles : créer les fermes urbaines dans les quartiers prioritaires :

L'Agence Nationale de la Rénovation urbaine développera un appel à projet spécifique en faveur de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville. Il permettra d'encourager la création de 100 « quartiers fertiles », des fermes urbaines dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les 30 premiers quartiers seront sélectionnés d'ici l'été, avec un financement dédié de 21 millions d'euros.

Le lancement d'une expérimentation de quartiers à énergie positive et à faible impact carbone : En 2020 et pendant deux ans l'ADEME accompagnera 22 quartiers volontaires pour développer leur projet à énergie positive et faible impact carbone.

Exemplarité de l'Etat : des objectifs ambitieux fixés aux opérations d'aménagement conduites par l'Etat

L'exemplarité de l'Etat doit être moteur de cette accélération. C'est pourquoi l'Etat s'engage à garantir l'exemplarité des opérations d'aménagement publiques, en définissant des objectifs de qualité environnementale à atteindre à horizon 2022 par les 14 établissements publics d'aménagement (EPA) sous tutelle du ministère de la ville et du logement.

Ces objectifs portent notamment sur :

- le bâtiment bas-carbone - 50 % des opérations des EPA intégrant des matériaux biosourcés ou géosourcés ;
- la reconquête de la biodiversité et de nature en ville : 20 % de la surface de chaque opération des EPA y sera réservée ;

SOUS EMBARGO JUSQUE MERCREDI 5 FEVRIER 7H00

- transformer ou limiter les espaces de parkings au profit de zones végétalisées

La multiplication des outils à disposition des territoires : l'accompagnement de 50 nouveaux territoires avec les « ateliers des territoires », la création d'une plateforme d'innovation pour rapprocher les collectivités de l'écosystème de l'innovation, la création d'un outil internet « Aides territoires » pour simplifier l'accès aux aides, la désignation d'un référent dans les services déconcentrés de l'Etat.

Simplification : Le rapprochement des démarches Ecoquartiers et Ecocités ainsi que la création de l'instance **France Ville Durable**, dont la présidence est confiée à M. Patrice Vergriete, pour rassembler les acteurs et définir un modèle français de la ville durable partagé.

[Retrouvez l'intégralité du plan et des annonces dans le dossier de presse en ligne.](#)

Ce plan vient en complément de mesures déjà existantes et renforcées ces derniers mois :

- Renforcement de la réglementation : Une nouvelle réglementation dans la construction – la RE2020 – obligera à repenser la façon de construire en intégrant dès le début le bilan carbone pour tous les bâtiments neufs ([plus d'informations sur ce lien](#)).
- Lutte contre les passoires thermiques : 80 % des bâtiments qui constitueront la ville de 2050 sont déjà construits aujourd'hui. Le Gouvernement a lancé au 1^{er} janvier 2020 une nouvelle prime – Ma Prime Renov ([plus d'informations sur ce lien](#)) – avec l'objectif de rénover 200.000 logements cette année puis 500.000 logements par an.
- La lutte contre la dévitalisation de certains centres des villes moyennes est un axe important pour lutter contre l'étalement urbain. C'est tout l'enjeu du plan « Action Cœur de ville » ([plus d'informations sur ce lien](#)) lancé en 2018 et actuellement déployé dans 222 villes.

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](#)